

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

046-214602732-DE_2024_14-DE

A G E D I

Mis en ligne le 18/04/2024

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2024

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Votants : 15

Date de la convocation : 26 mars 2024

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Stéphanie ROUSSIES, le 03 avril 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 03 avril 2024

Publié en mairie le : 11/04/2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE ASS. DE ST LAURENT LES TOURS 2023

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	615 135,95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	557 575,95
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	16 536,23
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	598 599,72
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	598 599,72
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

046-214602732-DE_2024_14-DE

A G E D I

affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	598 599,72
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le conseil municipal, après en avoir eu présentation et délibéré, accepte l'affectation de résultat ci-dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.